

— DÉMARCHES & ADMINISTRATIF

Acheter à rénover à Namur en 2026 : mode d'emploi pour *obtenir vos primes*.

Vous avez trouvé la maison idéale, mais elle nécessite des travaux ? Ne vous laissez pas freiner par le budget : **les primes énergie wallonnes peuvent prendre en charge une partie significative des coûts**. Encore faut-il connaître les démarches.

◆ PRÉ-REQUIS

TROIS CONDITIONS POUR QUE LE BIEN SOIT ÉLIGIBLE

LOCALISATION 01

Wallonie

Hors communes de la
Communauté
germanophone.

ANCIENNETÉ 02

15 ans & +

Au moment de
l'enregistrement de l'audit.

USAGE RÉSIDENTIEL 03

≥ 50 %

De la surface habitable du
bâtiment.

◆ Les 5 étapes, dans l'ordre

De la vérification de l'éligibilité au dépôt du dossier, voici comment dérouler une demande de primes en évitant les impasses administratives.

DE LA VISITE À L'OCTROI DE LA PRIME

01 Vérifier l'éligibilité du bien

Localisation, ancienneté (15 ans+), usage résidentiel. La grande majorité des biens anciens du marché namurois remplissent naturellement ces critères.

02 Calculer votre catégorie de revenus

Pour une demande en 2026, c'est le revenu imposable de **2024** qui sera pris en compte. Pensez aux déductions de 5 000 €/personne à charge.

03 Faire réaliser un audit logement

Par un expert agréé Wallonie, avant les travaux. Rapport valable 7 ans, à transmettre à la Région dans les 8 mois. Seuls les travaux « nécessaires » ou « prioritaires » ouvrent droit à une prime.

04 Faire les travaux & rassembler les justificatifs

Conservez précieusement **tous vos devis et factures acquittées** — ils seront indispensables pour la demande de prime.

05 Déposer la demande de prime

Via le portail officiel de la Région wallonne. Si le dossier est incomplet, un délai de 60 jours est accordé pour le compléter.

◆ Travaux dispensés d'audit préalable

Certains chantiers, jugés essentiels pour la performance énergétique, peuvent être lancés **sans audit préalable**. C'est souvent par là qu'il est pertinent de commencer une rénovation.

◆ SANS AUDIT OBLIGATOIRE

QUATRE INTERVENTIONS À DÉMARRER LIBREMENT

- Remplacement de la couverture de toiture

- Isolation thermique du toit ou des combles

- Appropriation de la charpente

- Remplacement du système de collecte des eaux pluviales

◆ Le dossier de demande

La demande se fait via le portail officiel de la Région wallonne, en joignant l'ensemble des pièces suivantes :

◆ PIÈCES À JOINDRE

LE DOSSIER-TYPE POUR LA RÉGION

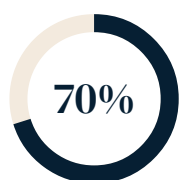
- Le rapport d'audit énergétique** (pour les travaux qui le requièrent)

- Les **devis** et **factures acquittées**

- Les pièces justificatives **propres à chaque type de travaux**

◆ Le plafond à connaître

Le montant **cumulé** des primes ne peut pas dépasser un certain pourcentage du total des factures TVAC. Ce plafond varie selon votre catégorie de revenus.



CATÉGORIES R1 – R2

Le total des primes ne peut dépasser **70 %** du total des factures TVAC.



CATÉGORIES R3 – R4

Le total des primes ne peut dépasser **50 %** du total des factures TVAC.

À retenir. Les déductions du revenu de référence (5 000 € par enfant à charge, par personne handicapée du ménage ou par parent de plus de 60 ans vivant chez vous) peuvent vous faire **basculer dans une catégorie supérieure** – donc dans la tranche à 70 %.

Acheter un bien à rénover peut s'avérer l'un des meilleurs investissements immobiliers de la région namuroise — à condition de bien anticiper les démarches.

EDIMMO – NAMUR

◆ EDIMMO à vos côtés à chaque étape

Chez EDIMMO, nous connaissons le marché local et pouvons vous conseiller sur les biens offrant **le meilleur rapport potentiel/prix**, en tenant compte des aides disponibles. Contactez-nous pour en savoir plus.



EDIMMO
NAMUR · IMMOBILIER

NOUS CONTACTER

Agence de Namur
contact@edimmo.be

ARTICLE 03 / 03

Démarches & administratif
Primes Habitation Wallonie
2026

Sources : Primes Habitation Wallonie 2026 – Régime temporaire en vigueur du 14 février 2025 au 30 septembre 2026.
Document fourni à titre informatif. Les montants et conditions peuvent évoluer ; consultez le portail officiel de la Wallonie pour toute demande officielle.